



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maladie de Parkinson

Question écrite n° 44599

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des personnes atteintes par la maladie de Parkinson. De nombreux malades, parmi les 100 000 personnes touchées chaque année par cette maladie, ont été pénalisés par le retrait de la vente du Mantadix, ou Symetrel, médicament qui leur donnait satisfaction. Par ailleurs, la cotation en AMK 5 de certains actes qui, bien que ne relevant pas strictement de la kinésithérapie, sont effectués par les praticiens afin de soulager leurs patients, occasionne souvent un refus de prise en charge par les caisses d'assurances maladie. Enfin, il lui a signalé que les conditions d'attribution départementale du taux d'invalidité ainsi que du macaron GIC étaient parfois erratiques, de sorte qu'une instabilité en résultait pour les malades. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux préoccupations qui lui ont été soumises à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'interruption de la commercialisation de la spécialité Mantadix était due à des difficultés provisoires d'approvisionnement en matière première rencontrées par le fabricant. Il est précisé à l'honorable parlementaire que la spécialité en cause est à nouveau disponible dans les officines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lenoir Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44599

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 1996, page 5741

**Réponse publiée le :** 10 mars 1997, page 1243